



REGLEMENT PARTICULIER 2024

15 AVR. 2024



MOTO-CLUB: ASM VILLEBRET **N° D'ÉPREUVE FFM:** 208
E-MAIL: asm.villebret@yahoo.fr **DATE:** 14/07/2024
TÉLÉPHONE: 06 12 04 55 52 **LIEU:** VILLEBRET 03
ORGANISATEUR TECHNIQUE: SOSNOWSKI Jean-Michel

La manifestation se déroulera conformément au présent règlement, au Code sportif de la FFM, aux Règles Techniques et de Sécurité de la discipline pratiquée et de façon générale à l'ensemble des textes réglementaires applicables à ce type de manifestation.

ARTICLE 1 / ASSURANCE

L'organisateur a souscrit une assurance conforme aux dispositions de l'article R331-30 du Code du sport. Cette dernière est jointe aux dossiers adressés à l'administration préfectorale et fédérale.

ARTICLE 2 / LISTE DES OFFICIELS

La liste complète des officiels désignés (Directeurs de course adjoints, Commissaires techniques, Chronométrateurs, Commissaires de piste, Commissaire environnement) peut être annexée au présent règlement.

Directeur de course -----	Daniel DELOMENEDE	Licence : 296754
Délégué FFM (Président de jury) -----	Richard OPALINSKI	Licence : 054480
Membre du Jury -----	Philippe DESBIZET	Licence : 144871
Membre du Jury -----	Pascal BIDEZ	Licence : 126377
Commissaire technique responsable -	Jean-Louis CHEMINET	Licence : 169875
Responsable du chronométrage -----	Veronique LANCIEN	Licence : 152896

ARTICLE 3 / DÉTAIL DES CATÉGORIES



- C1** : Motos de 1976 et avant
- C2** : Motos de 1977 à 1979 inclus
- C3** : Motos de 1980 à 1982 inclus
- C4** : Motos de 1983 à 1985 inclus
- C5** : Motos 4T des classes C1/C2/C3 et C4
- C6** : Motos de 1986 à 1994 inclus les motos de 80cc
- C7** : Motos 4T de 1986 à 1998 inclus
- Trophée Loisirs** : 1 tour (toutes catégories)

Machines admises : millésime inférieur ou égal à 1998 et équipées pour les machines jusqu'en 1985 de freins à tambours. Les modèles de 1986 à 1998 peuvent être équipées des freins à disques et/ou des freins à tambour.

Licences : Les pilotes de toutes nationalités peuvent courir sous réserve d'être détenteurs d'une licence française MAT, NCO, LUE, INTER, NJ3C (détenteur d'un BSR et âgé d'au moins 14 ans) ou LJA, délivrée par la F.F.M. valable pour l'année en cours. Les licenciés « une épreuve » sont classés sur l'épreuve mais ne marquent pas de points au Championnat. La licence MAT ne peut être attribuée qu'aux pilotes engagés en catégories C1 à C5 et équipés de machines à freins à tambour.

TROPHÉE DE FRANCE FÉMININ :

CATÉGORIE DÉCOUVERTE [1 tour]
Sans distinction d'âge

CATÉGORIE EXPERTE [2 tours]
 Juniors (23 ans et moins)
 Séniors (23 à 37 ans)
 Vétérans (Plus de 37 ans)
 Vintage moto ancienne (tout âge)



ARTICLE 4 / CONTRÔLES ADMINISTRATIFS ET TECHNIQUES

Licences à la journée :

Des licences à la journée (LJA) seront délivrées au tarif en vigueur aux concurrents non licenciés à la FFM désireux de participer à la manifestation :

NON OUI (78€ pour les licences payées au préalable sur l'intranet FFM / 95 € si elle est prise sur place)

Les participants devront également présenter un certificat médical de non-contre-indication à la pratique du sport motocycliste en compétition daté de moins d'un an, disposant du cachet du médecin et sa signature.

Contrôles administratifs :

Dans le cadre des vérifications administratives, chaque participant devra présenter :

- sa licence FFM de la saison en cours ;
- son CASM ;
- son permis de conduire ou BSR si le parcours emprunte des voies ouvertes à la circulation publique.

Les licences délivrées par une fédération nationale reconnue par la FIM ou la FIM Europe autre que la FFM, ne seront acceptées que sur les épreuves inscrites au calendrier de la FIM et/ou de la FIM Europe.

Contrôles techniques :

Tous les participants devront y présenter leur(s) machine(s), leur équipement (combinaison, gants, protection dorsale, dossard, botte de cuir, casque). En ce qui concerne le contrôle sonométrique des machines, les commissaires techniques disposent de la faculté d'interdire le départ à tout pilote dont le motorcycle présenterait un niveau sonore non conforme aux normes édictées par la FFM dans les Règles Techniques et de Sécurité, en refusant le marquage de la machine.

ARTICLE 5 / RÉCLAMATIONS

La réclamation devra être remise en main propre au Directeur de course sous forme écrite au maximum 30 minutes après l'annonce officielle des résultats, accompagnée d'un chèque de caution de 75 €. Dans le cas où la réclamation nécessite le démontage d'un véhicule, il faudra ajouter un chèque de caution de 75 € pour les 2T et 150 € pour les 4T, qui sera restitué si la réclamation est reconnue fondée.

ARTICLE 6 / MÉDICALISATION DE LA MANIFESTATION

Nom du responsable médical ... **Pauline GARCIA**

Nombre de secouristes **10**

Hôpital le plus proche **CH Montluçon**

Nombre d'ambulance(s) **3**

Temps de trajet (en min) **10**

ARTICLE 7 / LE SITE DE PRATIQUE

Caractéristiques :	Longueur de la boucle 98km	Distance journalière 196km
NOMBRE DE SPÉCIALE (S) :	• De type Banderolée (MX) 2/tours	Longueur(s) SP1=4km/SP2=5km
	• De type Enduro (en ligne) 0	Longueur(s)
	• De type X-Trem 0	Longueur(s)

Un départ de spéciale en groupe (un par journée de course maximum) est-il prévu ? oui non

Les Spéciales sont-elles chronométrées dès le premier tour ? oui non

Les parcours de liaison empruntent-ils des voies ouvertes à la circulation publique ? oui non

NOMBRE DE PARTICIPANTS

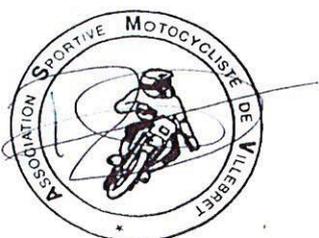
450

(maximum 7 par km)

- Rappel** : l'attestation d'assurance en Responsabilité Civile Organisateur (RCO), les horaires prévisionnels, le plan d'accès et le plan du site doivent être annexés au présent règlement.
- En application de l'article 2.2.6.16 du Code Sportif FFM, si des primes d'arrivée sont prévues par l'organisateur d'une manifestation, celles-ci doivent figurer de manière exhaustive dans le règlement particulier de l'épreuve.

VISA DU MOTO-CLUB

DATE: **23/03/2024**



VISA DE LA LIGUE

DATE: **18 AVR. 2024**

LIGUE MOTOCYCLISTE
AUVERGNE RHONE-ALPES
Z.A. 18 Chemin de l'Île Neuve
26600 LA ROCHE-DE-GLUN
Tel: 04 75 55 22 50

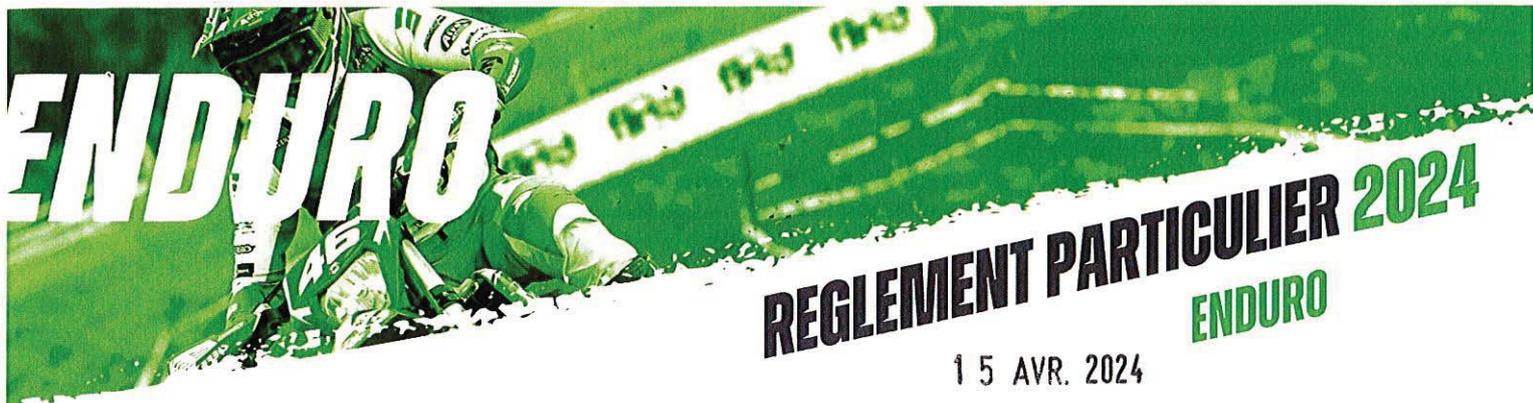
VISA DE LA FFM

DATE: **23/05/2024**

NUMÉRO: **24/0568**



74 Avenue Parmentier
75011 PARIS
01 49 23 77 00
ffm@ffmoto.org
ffmoto.org



MOTO-CLUB: ASM VILLEBRET
E-MAIL: asm.villebret@yahoo.fr
TÉLÉPHONE: 06 12 04 55 52
ORGANISATEUR TECHNIQUE: SOSNOWSKI Jean-Michel
N° D'ÉPREUVE FFM: 208
DATE: 14/07/2024
LIEU: VILLEBRET 03

La manifestation se déroulera conformément au présent règlement, au Code sportif de la FFM, aux Règles Techniques et de Sécurité de la discipline pratiquée et de façon générale à l'ensemble des textes réglementaires applicables à ce type de manifestation.

ARTICLE 1 / ASSURANCE

L'organisateur a souscrit une assurance conforme aux dispositions de l'article R331 -30 du Code du sport. Cette dernière est jointe aux dossiers adressés à l'administration préfectorale et fédérale.

ARTICLE 2 / LISTE DES OFFICIELS

La liste complète des officiels désignés (Directeurs de course adjoints, Commissaires techniques, Chronométreurs, Commissaires de piste, Commissaire environnement) peut être annexée au présent règlement.

Directeur de course -----	Gilles BOUGAIN	Licence : 004673
Président du Jury ou Arbitre* -----	Richard OPALINSKY	Licence : 054480
Membre du Jury -----	Philippe DESBIZET	Licence : 144871
Membre du Jury -----	Pascal BIDET	Licence : 003033
Commissaire technique responsable -	Jean-Louis CHEMINET	Licence : 169875
Responsable du chronométrage -----	Véronique LANCIEN	Licence : 152896

* Selon la réglementation en vigueur dans la Ligue, le Jury d'une compétition motocycliste peut être formé soit d'un organe collégial composé de deux ou trois membres dont un Président, soit d'une personne unique dénommée Arbitre.

ARTICLE 3 / DÉTAIL DES CATÉGORIES

NOM DE LA CATÉGORIE	AGE MINI	AGE MAXI	CYLINDRÉE	TARIF ET DESCRIPTION
FAMILY 50	14		50CC	75€ - NCO LJ3C NPH LJA
FAMILY FEMININES	14		TOUTES ^(50cc à 14 et 15 ans)	75€ - NCO LJ3C NPH LJA
FAMILY 125 TRAIL	16		125CC ELIGIBLES	75€ - NCO NPH LJA
FAMILY PRE 2000	16		TOUTES ELIGIBLES	75€ - NCO NPH LJA
FAMILY OPEN LOISIRS	16		TOUTES ELIGIBLES	75€ - NCO NPH LJA
FAMILY DUOS	14		TOUTES (50cc à 14 et 15 ans)	75€/Pilote - NCO LJ3C NPH LJA
FAMILY SUPER VETERANS	55		TOUTES	75€ - NCO LJ3C NPH LJA

ARTICLE 4 | CONTRÔLES ADMINISTRATIFS ET TECHNIQUES

Licences à la journée :

Des licences à la journée (LJA) seront délivrées au tarif en vigueur aux concurrents non licenciés à la FFM désireux de participer à la manifestation :

NON OUI (78€ pour les licences payées au préalable sur l'intranet FFM / 95 € si elle est prise sur place)

Les participants devront également présenter un certificat médical de non-contre-indication à la pratique du sport motocycliste en compétition daté de moins d'un an, disposant du cachet du médecin et sa signature.

Contrôles administratifs :

Dans le cadre des vérifications administratives, chaque participant devra présenter :

- sa licence FFM de la saison en cours ;
- son CASM (ou Guidon d'Or ou d'Argent selon l'âge et le niveau requis pour participer à la compétition) ;
- son permis de conduire ou BSR si le parcours emprunte des voies ouvertes à la circulation publique.

Les licences délivrées par une fédération nationale reconnue par la FIM ou la FIM Europe autre que la FFM, ne seront acceptées que sur les épreuves inscrites au calendrier de la FIM et/ou de la FIM Europe.

Contrôles techniques :

Tous les participants devront y présenter leur(s) machine(s), leur équipement (combinaison, gants, protection dorsale, dossard, botte de cuir, casque). En ce qui concerne le contrôle sonométrique des machines, les commissaires techniques disposent de la faculté d'interdire le départ à tout pilote dont le motorcycle présenterait un niveau sonore non conforme aux normes édictées par la FFM dans les Règles Techniques et de Sécurité, en refusant le marquage de la machine.

ARTICLE 5 | RÉCLAMATIONS

La réclamation devra être remise en main propre au Directeur de course sous forme écrite au maximum 30 minutes après l'annonce officielle des résultats, accompagnée d'un chèque de caution de 75 €. Dans le cas où la réclamation nécessite le démontage d'un véhicule, il faudra ajouter un chèque de caution de 75 € pour les 2T et 150 € pour les 4T, qui sera restitué si la réclamation est reconnue fondée.

ARTICLE 6 | MÉDICALISATION DE LA MANIFESTATION

Nom du responsable médical ... **Pauline GARCIA**

Nombre de secouristes **10**

Hôpital le plus proche **CH Montluçon**

Nombre d'ambulance(s) **3**

Temps de trajet (en min) **10**

ARTICLE 7 | LE SITE DE PRATIQUE

Caractéristiques : Longueur de la boucle **98km** Distance journalière **196km**

NOMBRE DE SPÉCIALE (S) :

- De type Banderolée (MX) **2/tours** Longueur(s) **SP1=4km/SP2=5km**
- De type Enduro (en ligne) **0** Longueur(s)
- De type X-Trem **0** Longueur(s)

Un départ de spéciale en groupe (un par journée de course maximum) est-il prévu ? oui non

Les Spéciales sont-elles chronométrées dès le premier tour ? oui non

Les parcours de liaison empruntent-ils des voies ouvertes à la circulation publique ? oui non

NOMBRE DE PARTICIPANTS

450

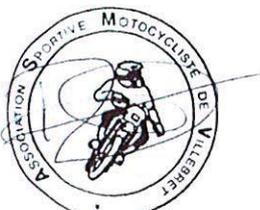
(maximum 7 par km)

 **Rappel : l'attestation d'assurance en Responsabilité Civile Organisateur (RCO), les horaires prévisionnels, le plan d'accès et le plan du site doivent être annexés au présent règlement.**

En application de l'article 2.2.6.16 du Code Sportif FFM, si des primes d'arrivée sont prévues par l'organisateur d'une manifestation, celles-ci doivent figurer de manière exhaustive dans le règlement particulier de l'épreuve.

VISA DU MOTO-CLUB

DATE: **28/02/2024**



VISA DE LA LIGUE

DATE: **18 AVR. 2024**

LIGUE MOTOCYCLISTE
AUVERGNE-RHÔNE-ALPES
Z.A. 18 Chemin de l'Île Neuve
26600 LA ROCHE DE GLUN
Tél: 04 75 55 22 50

VISA DE LA FFM

DATE: **23/05/2024**
NUMÉRO: **24/0568**



74 Avenue Parmentier
75011 PARIS
01 49 23 77 00
ffm@ffmoto.org
ffmoto.org

ENDURO

HORAIRES PREVISIONNELS*

*sous réserve de modifications approuvées par le jury de l'épreuve

MOTO-CLUB: ASM VILLEBRET

DATE: 13/072024

LIEU: VILLEBRET 03



<i>HEURE DE DEBUT</i>	<i>HEURE DE FIN</i>	<i>DEROULEMENT</i>	<i>CATEGORIE (S)</i>	<i>DUREE</i>
9H00	12H00	Contrôles administratifs	Toutes	3H00
14H00	18H00	Contrôles administratifs	Toutes	4H00
9H00	12H00	Contrôles techniques	Toutes	3H00
14H00	18H00	Contrôles techniques	Toutes	4H00
18H30	19H00	Réunion du Jury		0H30
19H00	19H30	Briefing pilotes	Toutes	0H30

RÈGLEMENT PARTICULIER 2024

HORAIRES PREVISIONNELS*

*sous réserve de modifications approuvées par le jury de l'épreuve

MOTO-CLUB: ASM VILLEBRET

DATE: 14/07/2024

LIEU: VILLEBRET 03

<i>HEURE DE DEBUT</i>	<i>HEURE DE FIN</i>	<i>DEROULEMENT</i>	<i>CATEGORIE (S)</i>	<i>DUREE</i>
8H00	11H00	Départ	Toutes	3H00
8H00	18H30	Course	Toutes	10H30
15H30	18H30	Arrivée	Toutes	3H00
18H30	19H00	Réunion du Jury		0H30
19H00	19H30	Remise des Prix	Toutes	0H30
	19H30	Fin		